

Avis de Soutenance

Monsieur Bruno MATHIS

SCIENCES DE GESTION

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La laborieuse transformation numérique de la justice. L'informatique judiciaire, en France, de 1967 à nos jours

Travaux dirigés par Monsieur Stéphane MUSSARD

Soutenance prévue le **mercredi 10 juin 2026** à 14h00

Lieu : Rue du docteur Georges Salan, 30000, NIMES

Salle : du conseil, vauban

Composition du jury proposé

M. Stéphane MUSSARD	Professeur	Nîmes Université	Directeur de thèse
M. Thomas PERROUD	Professeur	Université Panthéon Assas (Paris II)	Rapporteur
Mme Valérie SCHAFER	Professeure	Université de Luxembourg	Rapporteuse
M. Hervé BLANCHARD	Professeur	Université de Perpignan Via Domitia	Examinateur
M. Laurent WILLEMEZ	Professeur	Université Versailles Saint-Quentin	Examinateur
M. Guillaume ZAMBRANO	Maître de conférences	Université de Nîmes	Co-directeur de thèse

Mots-clés : économie du droit, transformation numérique, gestion de la justice, management public, informatique, science administrative

Résumé :

Alors que le ministère de la Justice affiche depuis plusieurs années une ambition renouvelée de « transformation numérique », les difficultés persistantes de ses grands projets informatiques n'en apparaissent que plus manifestes. Retards chroniques, surcoûts, fonctionnalités abandonnées : ces dysfonctionnements nourrissent l'idée d'une incapacité structurelle de l'institution judiciaire française à se moderniser par le numérique. Cette étude prend le contrepied d'une lecture conjoncturelle ou strictement managériale de ces échecs et fait l'hypothèse que les difficultés actuelles procèdent de causes systémiques, inscrites dans la longue durée. La première partie retrace l'histoire de l'informatisation du système judiciaire français depuis que le projet en est lancé, en 1967. À partir d'archives administratives, de rapports officiels et de sources doctrinales, elle met en évidence un processus d'accumulation d'une dette technique sur plus de cinq décennies. Les choix initiaux d'architecture, dictés par les matériels plus que par les besoins, et l'acceptation tardive d'une informatique communicante contribuent à rigidifier le système d'information judiciaire. L'informatique, conçue avant tout comme un outil d'absorption de flux, a peu fait gagner les personnels en productivité et n'a pas eu d'impact visible sur les délais d'écoulement des affaires, lesquels se sont au contraire allongés. La deuxième partie analyse les responsabilités propres du ministère de la Justice dans la genèse et la persistance de ces dysfonctionnements. Longtemps restée une chasse gardée de la magistrature, la fonction informatique peine à trouver une place stabilisée dans l'organisation ministérielle. La gouvernance des projets se caractérise par une dilution des responsabilités au stade de leur exécution, un déficit durable de compétences en maîtrise

d'ouvrage, une anticipation insuffisante des réformes de procédure, pénale comme civile, et une faible présence de profils techniques dans les instances de décision. Ces facteurs contribuent à une sous-estimation récurrente des enjeux informatiques et à des arbitrages défavorables à la soutenabilité technique des systèmes. La troisième partie examine les contraintes externes et culturelles qui freinent la transformation numérique de la Justice. La doctrine de la CNIL, défavorable aux interconnexions et aux identifiants de personne, apparaît comme une entrave majeure, dont les coûts induits ont été largement sous-évalués. À ces contraintes s'ajoutent des représentations sociales ambivalentes de l'informatique dans la communauté juridique, la difficulté de recruter et fidéliser des informaticiens dans le cadre statutaire de la fonction publique, un soutien interministériel et politique limité, ainsi que l'inflation normative. L'étude s'appuie enfin sur une comparaison internationale, en particulier avec le cas autrichien, pour montrer que d'autres trajectoires institutionnelles étaient possibles. Elle met en évidence le rôle déterminant de la gouvernance informatique, du partage clair des responsabilités et du pragmatisme opérationnel dans la réussite des projets numériques de justice. En conclusion, la thèse montre que le retard numérique de la Justice française ne peut être comblé par de simples ajustements organisationnels ou de plus grosses dotations budgétaires. Il suppose une clarification des responsabilités, une reconnaissance pleine du caractère stratégique de l'informatique judiciaire et une évolution des équilibres culturels et institutionnels qui, jusqu'à présent, en ont freiné le développement.

Summary:

While the Ministry of Justice has been displaying a renewed ambition for "digital transformation" for several years, the persistent difficulties of its major IT projects are all the more evident. Chronic delays, cost overruns, and abandoned functionalities: these dysfunctions fuel the idea of a structural inability of the French judicial system to modernize through digital technology. This study challenges a purely cyclical or managerial interpretation of these failures and posits that the current difficulties stem from systemic causes rooted in a long-term trend. The first part traces the history of the computerization of the French judicial system since the project was launched in 1967. Using administrative archives, official reports, and scholarly sources, it highlights a process of accumulating a technical debt over more than five decades. The initial architectural choices, dictated more by hardware than by needs, and the belated adoption of networked IT contribute to the rigidity of the judicial information system. IT, conceived primarily as a tool for absorbing data flows, has done little to increase staff productivity and has had no visible impact on case processing times, which have, on the contrary, lengthened. The second part analyzes the specific responsibilities of the Ministry of Justice in the genesis and persistence of these dysfunctions. Long considered the exclusive domain of the judiciary, the IT function is struggling to find a stable place within the ministerial organization. Project governance is characterized by a dilution of responsibilities at the execution stage, a persistent lack of business-analyst profiles, insufficient anticipation of procedural reforms, both criminal and civil, and a limited presence of technical profiles in decision-making bodies. These factors contribute to a recurring underestimation of IT challenges and to trade-offs that are detrimental to the technical sustainability of the systems. The third part examines the external and cultural constraints hindering the digital transformation of the justice system. The doctrine of the French data protection authority (CNIL), which demonizes interconnections and personal identifiers, appears as a major obstacle, the costs of which have been largely underestimated. Added to these constraints are ambivalent social perceptions of information technology within the legal community, the difficulty of recruiting and retaining IT professionals within the civil service framework, limited interministerial and political support, and regulatory inflation. Finally, the study draws on an international comparison, particularly with the Austrian case, to demonstrate that other institutional pathways were possible. It highlights the crucial role of IT governance, a clear division of responsibilities, and operational pragmatism in the success of digital justice projects. In conclusion, the thesis shows that the digital lag of the French justice system cannot be overcome by simple organizational adjustments or increased budget allocations. It requires a clarification of responsibilities, a full recognition of the strategic nature of forensic computing, and an evolution of the cultural and institutional balances that, until now, have hampered its development.